

Comité consultatif sur les affaires francophones de Toronto

Aperçu du mandat et de la gouvernance du
comité



Qu'est-ce qu'un comité consultatif du conseil ?

- Le conseil municipal peut créer des organismes consultatifs du conseil (CABs) en tout temps pendant son mandat pour le conseiller et l'aider à prendre ses décisions.
- A travers les CABs, le conseil municipal reçoit des avis du public, de différents secteurs, de différentes industries et des parties prenantes sur des questions de politique clés.
- Les CABs ne fournissent pas de services, ne gèrent pas le personnel de la cité et ne prennent pas de décisions exécutoires au nom de la cité de Toronto.
- Le CAB est composée de membres du conseil et d'au moins 50 % de membres du public nommés par le conseil municipal. Le personnel municipal n'en est pas membre.

Organismes consultatifs actuels du conseil :

- Comité consultatif sur les affaires autochtones
- Conseil du film, de la télévision et des médias numériques
- Comité consultatif de l'accessibilité de Toronto (*établi en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*)
- **Comité consultatif sur les affaires francophones de Toronto**
- Comité consultatif sur la musique de Toronto

Comité consultatif sur les affaires francophones de Toronto - But

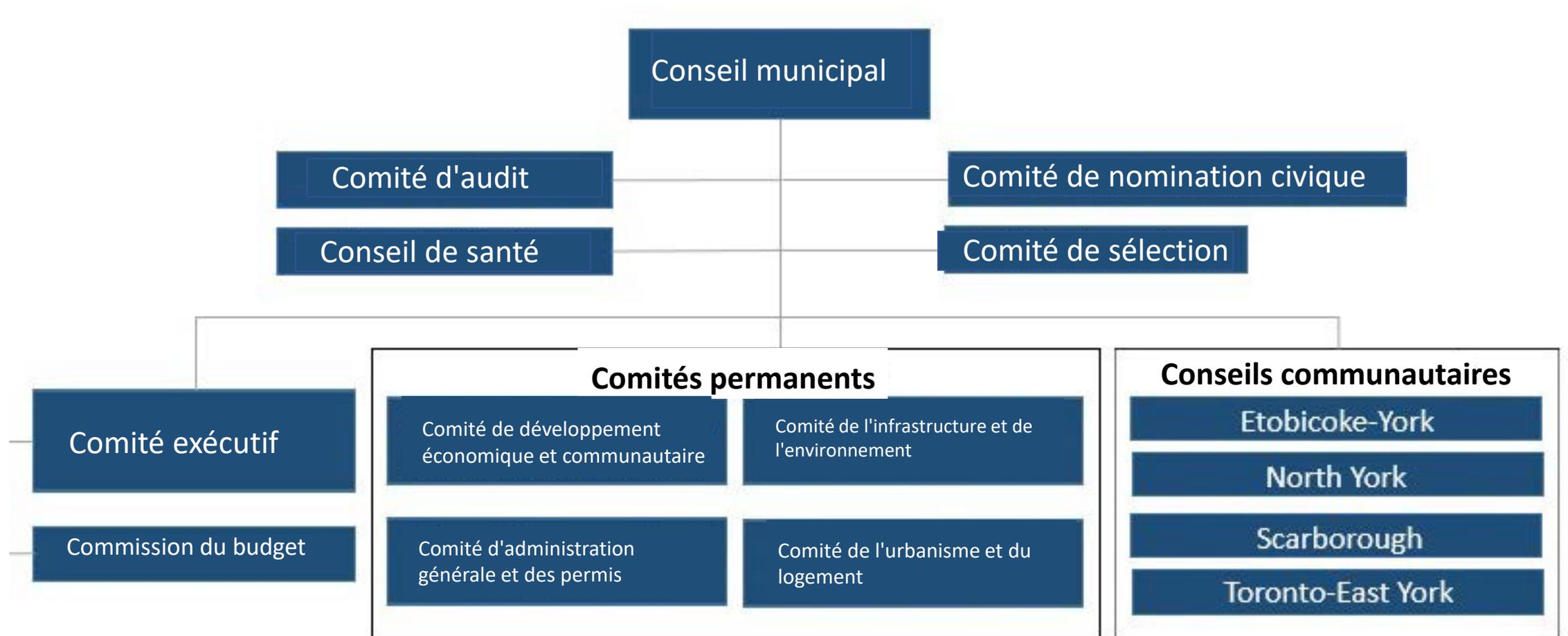
Le comité consultatif sur les affaires francophones de Toronto a pour mandat de donner des conseils au conseil municipal sur les questions suivantes :

- a) Les tendances, les projets et les initiatives au sein des collectivités francophones de Toronto pouvant contribuer à la vitalité sociale, économique et culturelle de la cité ;
- b) Le soutien à la compétitivité économique et à la croissance des entreprises francophones et des entreprises qui soutiennent les collectivités francophones ; et
- c) Des occasions pour la cité de Toronto de travailler avec les collectivités francophones de Toronto afin de promouvoir l'intensification de leur participation aux initiatives de la cité.

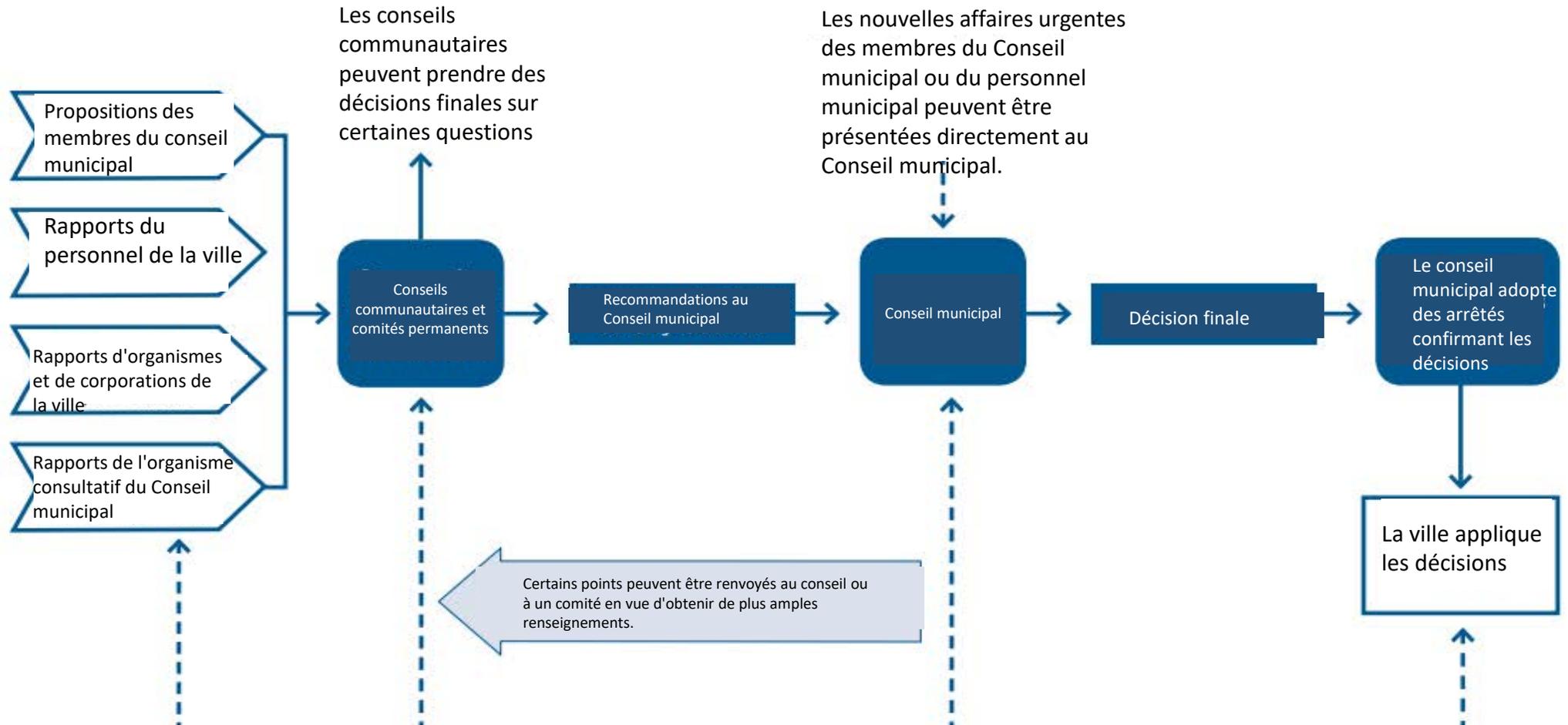
Comité consultatif sur les affaires francophones de Toronto - Gouvernance

- Donne des conseils au conseil municipal par l'entremise du comité de développement économique et communautaire ou d'un autre comité approprié du conseil
- Fonctionne conformément aux règles de procédure simplifiées pour les organismes consultatifs
- Toutes les réunions sont ouvertes au public et sont soumises aux exigences de la *Loi de 2006 de la cité de Toronto* en matière de réunions publiques
- se réunit jusqu'à trois fois par an sur convocation du président ou des coprésidents
- Le personnel de la division du développement économique et de la culture appuie l'élaboration des politiques et donne des conseils stratégiques
- Le secrétariat municipal est chargé de la gestion des réunions

Structure du comité du conseil municipal



Aperçu du processus décisionnel de la ville



Participation du public, consultations, interaction avec les membres du conseil, interventions devant les comités et soumissions écrites, présence ou visionnage en ligne des comités et du conseil municipal, commentaires et rétroaction sur les politiques et services municipaux

Contacts :

Gestion des réunions du comité consultatif:

- Sylwia Przewdziecki, Secrétariat municipal
- tél. 416-392-8485, courriel : frenchac@toronto.ca, télécopie. 416-392-2980

Politique du comité consultatif, gestion de l'ordre du jour et questions relevant du comité :

- Développement économique et culture

Conseils sur la gouvernance, le mandat et le cadre de référence du comité consultatif :

- Brendan Nolan, Politiques stratégiques et municipales, Bureau du directeur municipal
- t. 416-392-5398, e. Brendan.Nolan@Toronto.ca